

Convocation du :
16 janvier 2018

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GROUPEMENT
PÉDAGOGIQUE DE CORANCEZ VER-LES-CHARTRES**

Nombre de membres
en exercice : 6

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 JANVIER 2018

Nombre de conseillers
présents : 5

L'an deux mil dix-huit, le lundi 22 janvier à 20 h30 minutes, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 16 janvier, se sont réunis à la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA.

Nombre de conseillers
votants : 5

Etaient présents :

Madame Marie-Ange ABADIA, présidente ;
Mesdames Béatrice GUÉDOU, Laury ROGUET, Chantal VASSARD,
Monsieur Mickaël D'HUIT, membres du comité syndical.

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Bernard SERVIN, maire de la commune de Corancez ;
Monsieur Max VAN DER STICHELE, maire de la commune de Ver-lès-Chartres ;
Madame DANTIER, directrice de l'école de Corancez/Ver-lès-Chartres ;
Madame LUCAS-BOUSQUIÉ, enseignante de l'école de Ver-lès-Chartres.

Absente excusée : Madame Marie-France DE AVEIRO

Secrétaire de séance : Monsieur Mickaël D'HUIT

Madame ABADIA demande aux membres présents s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du précédent compte rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité des présents.

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est immédiatement abordé.

1. TRAVAUX D'INVESTISSEMENT

Madame ABADIA présente les devis établis pour la réfection des sanitaires situés à côté de la classe des CE2. Les propositions présentent une dépense de plomberie comprise entre 1093.39 euros et 3014.40 euros HT et des travaux de peinture à hauteur de 3399.60 euros HT. Les demandes de subvention au titre du FDI étant reportées à avril 2018, le comité syndical décide d'attendre d'avoir des informations supplémentaires sur les devis avant de se prononcer sur le choix des entreprises.

2. RENTRÉE SCOLAIRE 2018-2019

Madame ABADIA rappelle qu'une mobilisation pour sauver la 4^{ème} classe du regroupement s'est déroulée jeudi 18 janvier (article paru dans l'Écho Républicain le 19 janvier) et qu'une pétition est en ligne et sera remise jeudi 25 janvier à l'Inspection Académique.

Madame DANTIER précise que de nombreuses manifestations sont en cours car l'Inspection Académique a projeté un nombre de fermetures de classe plus important pour la rentrée prochaine que les années passées.

Aussi, compte-tenu de toutes ces mobilisations dans le département, la première réponse de l'Éducation Nationale est reportée au 26 janvier et le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale est programmé le 8 février. Madame DANTIER ajoute qu'un appel à la grève des enseignants et une mobilisation générale est prévue ce vendredi 26 janvier.

Monsieur VAN DER STICHELE annonce qu'il s'est également manifesté auprès du député qui a porté le sujet devant le directeur académique la semaine passée.

Enfin, Madame ABADIA rappelle que selon la décision de l'Inspection Académique, l'étude sur le regroupement avec Mignières sera approfondie.

Une communication sera effectuée prochainement auprès des parents d'élèves.

3. PERSONNEL : OUVERTURE DE POSTE ET TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame ABADIA informe le comité syndical, qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Madame ABADIA rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité,

- décide :
 - 1) de créer, à compter du 1^{er} mars 2018, un emploi permanent d'adjoint spécialisé principal des écoles maternelles de 1^{ère} classe à raison de 31.45 heures annualisées par semaine ;
 - 2) d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée ci-dessous et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

COLLECTIVITÉ : SIRP DE CORANCEZ VER-LÈS-CHARTRES							
Emploi					Effectif		
Libellé fonction, poste ou emploi	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du grade	Effectif	Statut	Position
Agent technique polyvalent	17.70 heures	Technique	C	Adjoint technique	1	Titulaire	Activité
Agent technique polyvalent	25.75 heures	Technique	C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	Activité
ATSEM	31.45 heures	Sociale	C	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	Titulaire	Activité
ATSEM	34.25 heures	Sociale	C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	Activité
Secrétaire de mairie	10 heures	Administratif	B	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	Titulaire	Activité

- décide de supprimer le poste d'adjoint spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe à raison de 31.45 heures annualisées par semaine à compter du 1^{er} septembre 2018.

4. REMBOURSEMENT DE FRAIS TAP

Madame GUÉDOU informe l'assemblée que Madame ABADIA s'est acquittée personnellement de l'avance de frais afférants aux Temps d'Activités Périscolaires. Des factures d'un montant global de 11.86 € ont donc été établies à des fins de remboursement.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- accepte le remboursement de la facture présentée s'élevant à un total de 11.86 €.

Tous pouvoirs sont donnés afin qu'un virement de 11.86 € soit effectué sur le compte personnel de Madame ABADIA.

5. QUESTIONS DIVERSES

Madame ABADIA annonce que la semaine du développement durable organisée par Chartres Métropole est programmée du 25 mai au 03 juin 2018. Madame DANTIER annonce que l'école a également eu l'information. Monsieur VAN DER STICHELE rappelle que les communes participeront à l'opération « Nettoyage de Printemps » le 26 mai 2018.

Toujours dans le cadre du projet de développement durable de l'équipe enseignante, un rendez-vous est prévu prochainement avec Chartres Métropole pour l'installation des composteurs.

Madame ABADIA rappelle que les locaux scolaires sont mis à disposition le vendredi après-midi pour l'organisation des TAP.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre.

La Présidente,

Les membres du syndicat.